

TERRE

A NDZUANI, QUAND ILS N'EN PEUVENT PLUS DE LEUR TERRE ET QUE LEUR TERRE N'EN PEUT PLUS, ils grossissent les rangs des pauvres de la capitale, ceux qui s'entassent à l'orée des villes, travaillent pour pas cher et ne reçoivent que du mépris des citoyens sûrs de leur rang. A Ngazidja, leurs fils adolescents ou à peine adultes poussent sur des dizaines de kilomètres des brouettes plus lourdes qu'eux, remplies du même dentifrice et des mêmes chaussures en plastique vendus d'un bout à l'autre de Moroni. A Mwali, ils croient trouver ce qui n'existe plus chez eux : des terres à cultiver ; même si souvent les habitants reboisent ce qu'ils défrichent pour éviter qu'ils ne s'installent.

A Maore, le nom de leur île est devenu une insulte. Délinquance, chômage, surcharge des hôpitaux et des écoles, tout est de leur faute ou presque. Partout on leur reproche de grignoter la forêt, d'éroder les sols, ou encore de manger les collines avec leur baraques en tôle. Aux yeux de tous, ils sont les premiers responsables de la dégradation de l'environnement de l'archipel. Un peu plus et on leur reprocherait d'exister. Il faudra pourtant bien faire face aux problèmes et à l'envie de vivre envers et contre tout des paysans anjouanais, les plus grandes victimes de la spoliation foncière qui a sévi dans les îles.

"Nous ne nous sommes pas attaqués à la forêt pour le plaisir de détruire notre patrimoine", confie un agriculteur de Barakani (1). "Nous n'avions pas le choix. Les réformes ne nous ont rien donné. Le colonisateur parti, les Kabaila nous ont tout pris. Ici à Nymakele tu meurs de faim si tu n'as pas un morceau de terre. Moi, j'ai failli tuer quelqu'un de mon village pour avoir un morceau de terre dans la forêt de Moya."

LA RÉDACTION

(1) Recueilli par Sidi Ainouddine, 1993

La "honte" des rafles à Maore

La nouvelle tactique adoptée par la gendarmerie de Maore afin d'arrêter le plus grand nombre de sans-papiers (lire les *Kashkazi* précédents) a fait réagir nombre de lecteurs. Voici quelques unes de ces réactions.

Ce que rafler veut dire

CES DERNIERS TEMPS À MAORÉ, SUR LES COUPS DU MIDI HALLUCINANT, NOUS VOYONS NOS CAMIONS de gendarmerie, rentrer de leurs expéditions de chasse, emplis de trophées humains.

Femmes, enfants, hommes, des familles entières sont chaque jour, méthodiquement raflées, violemment enlevées à une vie quotidienne, désirée et fragile, stable et difficile à la fois, en tous cas, la leur.

Jadis, certaines Lumières dardèrent de leurs rayons libérés des jougs religieux et politique, les droits sacrés et inaliénables de chaque humaine personne, singulière, unique, Monde entier à

elle seule. Deux siècles plus tard, au lieu même où cette découverte fit révolution, nous la bafouons quotidiennement et, plongeons ensemble, en France, nos consciences aliénées, dans l'obscurité de la "banalité du mal".

Sur les ordres ineptes des autorités redevvenues in-civiles, chaque opération de police de l'étranger, police de l'Autre, s'apre nos propres fondements à vivre ensemble, à faire civilement société.

Rappelons en effet, qu'en droit supérieur, celui des Nations (un peu) Unies, le droit qui vise à instituer l'histoire, pas à en régler le cours journalistique, nul-elle enfant ne doit être inquiété-e en raison de la situation de ses parents. Puisque son innocence civile et pénale le place au cœur d'une société qui cherche, sérieusement, concrètement, à réduire la violence de son fonctionnement, toutes les formes d'injustice. Ce principe découle notamment de la considération, qu'à tou-

jours plus le respecter, d'abord le re-garder, on place le futur adulte sur la voie de la paix, avec lui-même, avec autrui.

C'EST POURQUOI UN MINEUR DE 18 ANS EST "A CONTRARIO" EN SITUATION régulière sur le territoire français. Dès lors, il faut, à l'inverse de ce qui se pratique à Mayotte, observer la situation de ses parents à partir de la sienne propre. De ce point de vue, la reconduite des

adultes à la frontière de leur pays d'origine, accompagnés ou non de leurs enfants, constitue sans nul doute, une menace grave à son intégrité physique et morale, à tout le moins, comme l'indique l'Ordonnance de 2000, sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, "une atteinte disproportionnée au respect de la vie privée et familiale". Le moins qu'on puisse penser est bien qu'en effet, les chasser, soit, sans proportion,

sans commune mesure, avec l'atteinte à l'ordre public que constitue la présence sur notre territoire des personnes concernées, qui dans leur très grande majorité, cherchent à travailler, s'éduquer, se soigner, ... vivre quoi. Au regard de ces principes et de ces faits, nous, citoyens de France, sommes bien davantage hors la loi que les "irréguliers".

Nathalie Bain et Sami Bourj, Maore

Soyez respectueux !!!

SAMEDI DERNIER, POUR LA 9ÈME FOIS, J'AI ASSISTÉ AU SPECTACLE HUMILIANT DU RETOUR À ANJOUAN DES "clandestins" expulsés de Mayotte. C'est un spectacle choquant, dénigrant pour tout Comorien qui se respecte, qui met en scène des enfants d'à peine 2 ans hagards, pieds nus, sur le tarmac de l'aéroport de Ouani, découvrant pour la première fois, une île qu'ils n'ont jamais habitée. Ce spectacle désolant s'est déroulé, cette fois-ci, en présence des Ministres de l'Union et de l'île autonome d'Anjouan qui ont participé la veille à la célébration nationale à Mutsamudu, de la journée internationale de l'enfant africain dont le thème portait justement sur la violence à l'encontre des enfants. Une française présente à l'aéroport de Ouani, n'a pas pu maîtriser sa colère face à ce qu'elle considère comme une honte pour la France. Effectivement, c'est une honte pour la France de "rafler" des Comoriens et surtout des enfants de surcroît scolarisés, qui sont considérés sur le plan du droit international comme étant chez eux à Mayotte, pour les expulser dans des conditions inhumaines. C'est une honte pour les Mahorais, qui sont la plupart d'entre eux originaires des autres îles de l'archipel, d'assister impassible-

ment à des actes qui bafouent les droits fondamentaux du pays auxquels ils se rattachent. C'est une honte pour le gouvernement comorien et le gouvernement de l'île autonome d'Anjouan d'accepter d'accueillir sur le territoire qu'ils contrôlent, nos compatriotes expulsés de Mayotte sans exiger un minimum de respect de leurs droits élémentaires.

EST-IL DIFFICILE POUR NOTRE GOUVERNEMENT, COMME L'A FAIT RÉCEMMENT LE GOUVERNEMENT sénégalais à propos des expulsés des îles Canaries, de protester contre les rafles, les battues, les humiliations de nos compatriotes à Mayotte ? Est-il difficile pour notre gouvernement d'interdire l'atterrissage de ces charters de la honte qui déversent quotidiennement à l'aéroport de Ouani des compatriotes humiliés ? Doit-on continuer à faire des concessions à l'égard de l'ancienne puissance coloniale, qui a fait de la départementalisation de Mayotte un processus irréversible et de l'expulsion massive des Comoriens de Mayotte une priorité ? Le Ministre français de l'intérieur a fixé un quota de 12.000 expulsions à Mayotte en 2006. Près de 4.697 "clandestins" ont déjà été expulsés sur les quatre premiers

mois de 2006 et la préfecture de Mayotte vient de mettre le turbo des expulsions avec le coup de rafle de Nyambadoo et les battues d'un nouveau genre. Des compatriotes sont obligés de dormir parfois dans les montagnes à Mayotte pour fuir les gendarmes français. Il est temps pour notre gouvernement de réagir pour stopper cette gigantesque opération de "déplacement forcé" d'une population dans un territoire qui lui appartient. Il est temps d'exiger et d'obtenir des Français de Mayotte, le respect de nos compatriotes qui se trouvent dans cette île. Il est temps de redynamiser notre diplomatie pour détruire ce "mur de séparation" qui divise les familles de l'archipel pour faciliter la libre circulation de tous les Comoriens dans leur espace naturel. La restauration de cette liberté de circulation, suspendue en 1995 avec le triste visa Balladur, permettra au gouvernement français de réorienter les centaines de millions de francs destinés à l'expulsion des "clandestins" à des actions de développement au profit des autres îles de l'archipel, pour endiguer ces mouvements migratoires.

I. Saadi, Ngazidja

S'il est noyé, on est sauvé

D'APRÈS L'INSEE, 60% DE LA POPULATION DE MAYOTTE SERA SANS PAPIERS VERS 2012. D'ICI LÀ MAYOTTE SERA UN DÉPARTEMENT. Du coup, le ministre de l'outre mer français a trouvé qu'il fallait porter sur l'immigration clandestine dans l'île "d'abord un regard humain".

Un commission de parlementaires a produit en 2006 un rapport qui fait de cette trouvaille son principe. Que voit ce regard humain ? Beaucoup de choses intéressantes et notamment celles-ci :

Dans un projet de loi datant de 2001 le rapporteur du sénat disait que depuis 1997 on estime à 4000 le nombre de morts dus à des naufrages de Kwassa-Kwassa (les barques qui transportent les clandestins). Les parlementaires trouvent désormais que cette estimation - mentionnée comme celle des autorités anjouanaises qui

donnent un chiffre compris entre 3.000 et 10.000 morts - est "très excessive", en ajoutant que ces morts sont aussi dues à des naufrages volontaires. Il serait en effet inhumain que le nombre de morts dépasse un certain seuil (fixé au conditionnel à 100 ou 200 par an), un regard humain ne saurait voir cela - et la discussion porte fatalement sur le nombre de morts "en trop", soit sur les morts qui n'ont pas eu lieu.

Du même regard, les parlementaires énoncent, solennellement, qu'il n'y a aucun rapport entre l'instauration du visa obligatoire et le nombre de morts restant. La mission "n'accepte pas l'amalgame" entre les deux. Mais quand même : on propose de créer un consulat à Nzuwani et à Mwali - entre autres mesures - afin de simplifier la procédure d'accès au visa, en reconnaissant que la politique suivie par

l'Ambassade de France à Moroni est plutôt restrictive (pour obtenir un visa vous devez fournir des documents qui n'existent pas). Par ailleurs, on reconnaît que l'immigration trouve son origine notamment dans "les liens historiques, culturels et familiaux" entre Mayotte et les Comores, mais on continue à appeler "étrangers en situation irrégulière" ceux qui migrent dans ces conditions (dites de "proximité naturelle"). Si on fait preuve d'humanité dans le regard qu'on porte sur les morts par noyade on doit pouvoir voir quelque chose comme cela : un étranger allait clandestinement se mettre dans une situation irrégulière en pensant rejoindre quelqu'un dont il était "naturellement" proche - il ne se serait pas noyé s'il avait fourni des documents qui n'existent pas en échange du visa obligatoire. Le visa n'est pour rien

dans cette affaire, ce sont "les liens historiques, culturels et familiaux" qui ont fait le coup - et comme l'obligation du visa court-circuite ces liens, s'il est noyé on est sauvé.

ON N'ARRIVE PAS À ÊTRE HUMAIN DANS NOTRE FAÇON de regarder les choses. Et ce qu'on voit c'est ceci : Expulser par exemple une femme que l'on sépare ainsi de ses enfants c'est l'exposer froidement à la mort - parce qu'il est sûr qu'elle fera tout pour revenir et qu'elle n'obtiendra pas de visa. Un Etat qui, via ses préfectures, pratique aussi allégrement la formule "si tu veux vivre il faut que tu fasses mourir" est, si l'on suit un auteur français assez connu, raciste - quels que puissent être les sentiments humains de ses agents, le racisme étant, plus qu'une men-

talité, une manière de fonctionner. Le trait n'est pas nouveau : à Mayotte des gens qui arborent toutes sortes de titres (dont celui d'écrivain) admettent publiquement qu'être raciste est nécessaire pour se protéger et se donner volontiers en exemple partout où ils le peuvent. En Métropole c'est un trait présent dans la révolte des banlieues - avec la réaction typique du publiciste qui fait dans sa culotte en voyant des hordes de noirs casser le bien public et des politiques de tous sexes qui déclarent aimer plus que tout la police et l'armée. Mais tandis que les gouvernements français foncent à toute allure vers leur passé pétainiste, ces migrations qu'on n'arrêtera pas comme ça vont sans doute donner quelque chose d'autre.

Didier Py, Maore

Visa d'entrée "Un labo de mesures inhumaines"

GÉLITA HOARAU, SÉNATRICE DE LA RÉUNION, EST INTERVENUE AU SÉNAT FRANÇAIS LA SEMAINE DERNIÈRE DANS LE CADRE DE LA DISCUSSION DES ARTICLES CONSACRÉS À L'OUTRE-MER DU PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION. SELON LE QUOTIDIEN *Témoignages*, elle s'est inquiétée que les mesures spécifiques à l'Outre-mer ne portent dans l'océan Indien atteinte à l'image de la France et ne fragilisent les efforts déployés par la Réunion pour une meilleure insertion dans son environnement régional.

"La lutte contre l'immigration clandestine, ne saurait justifier que l'Outre-mer devienne un laboratoire pour l'expérimentation de mesures inhumaines, contraires au respect des droits fondamentaux et à la fraternité

inscrite dans la devise républicaine", a-t-elle proclamé. Gélita Hoarau a appelé à un plus d'humanité et au respect des droits humains dans les opérations de police conduites à Maore. Pour étayer son propos, elle a évoqué l'opération conduite le 6 juin à 5 heures du matin dans le village de Combani (lire *Kashkazi* n°43). Surtout, Gélita Hoarau s'est émue du sort réservé aux enfants. Ainsi, elle a rapporté que des enfants ont été rafelés devant l'école où ils sont scolarisés. S'inquiétant de la violation des droits fondamentaux des personnes ainsi visées, la sénatrice s'est demandée s'il était possible de se satisfaire d'une société où triompherait l'idée que la sécurité des uns dépendrait de

l'insécurité dans laquelle une loi plongerait d'autres, comme l'a détaillé le lieutenant-colonel Patrick Guillemot la semaine dernière (lire *Kashkazi* n°44). Gélita Hoarau a mis en garde sur les conséquences de cette politique qui selon elle ternit l'image de la France. Elle s'est inquiétée de la portée de cette politique dans un contexte marqué dans l'océan Indien par de profonds changements.

Gélita Hoarau a conclu son propos en invitant à la "mise en œuvre d'une ambitieuse politique de coopération et de développement, qui est la seule réponse durable au problème posé".

(AVEC TÉMOIGNAGES)

Faut qu'ça sorte

RÉCUPÉRATION

C'est un communiqué comme le député de Maore en sort régulièrement. Il réagit à l'agression d'un policier municipal à Tsoundzou (lire *Kashkazi* n°44). Sauf que là, il va trop loin dans la récupération politique. Dans ce texte, Mansour Kamardine fait l'amalgame entre l'agresseur et les sans-papiers. Selon lui, "la fuite de l'auteur de ce drame vient rappeler que les efforts importants sont encore nécessaires pour mieux contrôler les mouvements de la population entre Mayotte et ses voisins". Et de rappler aux Mahorais sa "conviction que la lutte contre l'immigration clandestine n'est pas négociable." L'auteur du coup n'a pas été jugé, ni même arrêté, mais il est déjà désigné par celui qui ne cesse de mettre de l'huile sur le feu. Et stigmatisé, en même temps que sa communauté. Le député est tombé bien bas pour faire ce type de récupération d'autant plus détestable que la famille de la victime a tout fait pour éviter une vengeance aveugle envers les Anjouanais. En France, seul Jean-Marie Le Pen ose procéder de la sorte.

RÉGULIER

Toujours dans ce même communiqué nauséabond, on peut lire que l'auteur du coup est "un clandestin en situation irrégulière". Parce qu'il existe des clandestins en situation régulière ? A quand des sans-papiers en possession d'un titre de séjour ?

BAISSE

Les dernières factures adressées par Comores Telecom à ses clients semblent porteuses d'une bonne nouvelle : "Baisse de certains de nos tarifs de communication", annonce un courrier glissé dans l'enveloppe. En effet, certains tarifs sont en baisse. Les communications... pour la Chine, par exemple. En revanche, la diminution du prix de l'unité pour les communications urbaines, l'une des catégories les plus utilisées à Moroni notamment, est on ne peut plus trompeuse. Certes, l'unité passée de 75 à 50 fc, mais sa durée chute de 6 à 3 minutes. Merci Comores Telecom !

Mégaphone Esclaves et religions

"L'ESCLAVE EST L'OBJET D'UNE RELATION MARCHANDE QUI S'ÉTABLIT ENTRE VENDEUR ET ACHETEUR. L'HOMME EST RÉDUIT À LA CONDITION DE CHEPTEL. L'esclave est déclaré être un meuble et à l'instar des autres choses mobilières sujet à la vente. Les articles 44 et 46 du code noir français, illustrent parfaitement cette vision. Selon le statut de la 1ère année de règne d'Edouard VI, 1547 en Angleterre, le maître peut non seulement vendre l'esclave mais aussi le léguer par testament, le louer à autrui. L'esclave est alors un objet. Il permet l'extinction des dettes. Le rapport entre maître et esclave consiste en un droit de propriété qui est le pouvoir de disposer d'une chose en vue de l'utilisation personnelle.

Les esclaves subissent les mêmes sévices dans toutes les religions. L'Islam, par exemple, se contentera dans une large mesure de cautionner l'ordre et la tradition établis. Beaucoup de caractéristiques du statut des esclaves sont imprégnés du droit islamique. En Amérique, le Sud protestant est très esclavagiste, on accepte les esclaves au sein des églises, au XIXème siècle, avec l'intention déclarée de leur enseigner la résignation. Plusieurs pasteurs blancs invitaient les esclaves dans leur sermon du dimanche à obéir aux maîtres. En Angleterre on pratiquait le statut des esclaves de paroisse. Ce statut prévoit le cas où certains pauvres seraient occupés par des gens ou des localités qui veulent bien leur donner à manger et à boire et les mettre au travail. Ce genre d'esclave de paroisse s'est conservé en Angleterre jusqu'au milieu du XIXème siècle, sous le nom des hommes qui font les rondes. Dans les possessions françaises aussi bien les pouvoirs civils que le pouvoir religieux en la personne des missionnaires acceptèrent massivement l'institution esclavagiste. Pour certains religieux l'esclave est une voie ouverte par la providence aux succès de la religion, un progrès pour la race africaine, en faisant accéder les Noirs aux bienfaits du christianisme. Les Noirs ont besoin de secours spirituels. L'esclavage est un bienfait relatif à un état de transition. C'est un instrument providentiel et permanent de la civilisation. Administrateurs, missionnaires et prêtres gardaient souvent un silence inadmissible sur le sort réservé aux noirs. Pour ces derniers la condition d'esclave est moralement supérieure et matériellement préférable à celle de travailleurs libres en Afrique."

Chamaouni Ali Madi Moïha

en débat

QUELLE ARMÉE COMORIENNE POUR DEMAIN ?

AVEC :

COLONEL SAÏD HAMZA,
CHEF D'ÉTAT-MAJOR

COMMISSAIRE SAÏD ABDULKADER, CHEF DE LA POLICE
DE MORONI

IBRAHIM PAPA,
ANCIEN ADJUDANT DE L'ARMÉE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT (AND)

RACHAD ABDALLAH,
ANCIEN OFFICIER DE L'AND

THÈME RÉCURRENT DU DÉBAT POLITIQUE COMORIEN, LE RÔLE DE L'ARMÉE DIVISE L'OPINION NATIONALE entre les partisans de l'option zéro et ceux qui pensent que l'armée doit revoir ses missions et devenir une force au service du développement. Parmi les partisans de cette dernière thèse, le nouveau président de l'Union qui a entamé l'unification des forces comoriennes et qui demande la révision de la loi sur la sécurité intérieure. Anciens militaires et actuels chefs de l'Armée nationale de développement (AND) donnent leur avis sur cette question.

Messieurs, l'armée telle qu'elle fonctionne actuellement vous satisfait-elle ?

Ibrahim Papa : Je trouve que l'armée répond aux attentes des Comoriens. L'armée est toujours utile. Il faut une force intérieure à défaut d'une armée capable de faire face à une agression venue de l'extérieur. Seulement ce sont les chefs qui ne jouent pas leur rôle. Pendant longtemps, ils ne sont pas arrivés à concilier les frères d'armes. C'est pourquoi le système est complètement mis. Plusieurs clans sont nés à Kandani. Plus grave encore, le chef d'Etat major actuel n'est pas capable de réunir les frères d'armes. Sans pour autant le sous-estimer, je trouve qu'il n'est pas l'homme de la situation. Il faut un vrai bagareur pour réconcilier les militaires. L'armée est politisée. Après le coup d'Etat du 30 avril 1999, certains officiers ont goûté au pouvoir et n'ont jamais voulu le lâcher. Ils ont plongé dans les affaires jusqu'à oublier leurs missions. On nous dit qu'il n'y a pas de mauvais soldats mais que des mauvais chefs. Donc les têtes sont les principales causes de difficultés qui minent l'armée. Je dirais au Colonel Hamza une chose : oubliez le passé. Beaucoup d'officiers sont suspendus, d'autres sont mis à la retraite alors qu'ils sont innocents. Il faut tourner cette page.

Commissaire Abdulkader : Certains diront que l'armée est budgétivore, moi je ne sais pas. Mais il y a un malaise dans l'armée. Comme toutes les institutions du pays, l'armée tend vers la politique. Certains officiers sont tellement engagés dans les affaires civiles, qu'en regardant l'armée on pense directement à la politique. Cela n'est pas le seul problème. Aujourd'hui, l'armée comme la police et la gendarmerie manquent cruellement de moyens. Il faut de véritables assises pour discuter sur les missions de l'armée. C'est dans ce sens que je propose de redéfinir les missions de chaque organe. Il est nécessaire d'installer des contours dans le travail des uns et des autres.

Que faut-il faire pour rendre l'AND plus efficace selon vous, dans l'avenir ?

Colonel Saïd Hamza : La réflexion sur le devenir de notre armée n'a jamais cessé. L'armée comorienne de 1990 qui avait un rôle répressif et de lutte contre les coups d'état, n'est pas la même que celle de 1997 et ne sera pas celle de celle de 2010. Il est donc indispensable de se projeter dans le prochain terme. L'intention du gouvernement est d'avoir une armée républicaine qui va contribuer au développement socio-économique du pays. Cette réflexion doit faire l'objet d'une étude préalable, donner lieu à un avant projet. Mais cela dépend du gouvernement de l'Union car il s'agit au fond de la politique de défense nationale. Une fois que celle-ci est définie, on déduira le type d'armée dont le pays a besoin. Ce travail doit être fait dans le cadre du Conseil de défense qui doit être réactivé et aboutir sur l'organisation à mettre en place. Le pays doit

déterminer les menaces auxquels il est exposé, établir ses stratégies en fonction de ces menaces et déterminer en conséquences des actions qui se concrétiseront au sein de l'armée par des missions.

Rachad Abdallah : Je suis pour des états généraux de la Défense Nationale. L'heure est venue pour les Comores de se doter d'une politique de défense qui aura pour objectif d'assurer la sécurité du pays et de permettre la poursuite des projets politiques et économiques. En d'autres termes, l'ensemble des décideurs économiques et politiques du pays doivent se retrouver autour d'une même table pour définir la nature et les objectifs d'une nouvelle politique de défense qui réponde aux impératifs économiques et stratégiques du moment. Les états généraux réuniraient les militaires d'une part, les membres du gouvernement, les partis politiques comoriens et les syndicats, les ambassadeurs des pays amis accrédités aux Comores, les chefs des missions diplomatiques, les représentants des organisations internationales, ainsi que des délégations des armées des pays riverains de l'océan Indien. Il faudrait définir une politique extérieure de défense. Il s'agit ici de faire le point sur les accords de Défense qui nous lient avec la France et voir, en cette période de récession économique mondiale et compte tenue des conséquences des restrictions opérées sur le budget du ministère français de la Coopération sur l'aide militaire que ce pays nous accordait jusque-là, s'il n'y a pas lieu de promouvoir une coopération d'assistance militaire diversifiée et peut-être axée sur des missions de maintien de l'ordre. Il faudra également recenser les menaces extérieures et délimiter le champ d'action de cette politique extérieure de défense. Les participants à ces assises devront ensuite se pencher sur l'épineuse question du type d'armée qu'il faut pour l'Union des Comores en faisant des propositions sur ses structures et son organisation ainsi que sur la gestion des ressources humaines et financières. Il est aussi indispensable de dessiner avec rigueur les contours d'une défense civile et économique pour les Comores, les événements de ces derniers temps ayant mis en exergue la nécessité de veiller à l'ordre public. La création d'une police de la Défense du territoire qui aura comme tâche de veiller à la sécurité intérieure du pays ou au besoin de réprimer les divers facteurs de déstabilisation s'avère vitale en ces temps qui courent, sans oublier de définir dans quelle mesure l'armée peut participer au développement économique du pays.

Colonel Saïd Hamza : Je dois rappeler que dans le contexte des Comores, l'armée intègre aussi la gendarmerie. Ce qui me permet de dire qu'en plus de nos missions principales qui sont des missions militaires, nous assumons secondairement des missions de police judiciaire, administrative et civile. Nous ne sommes pas des acteurs directs du développement, mais l'armée contribue, participe à ce développement. C'est vrai que nous ne sommes pas formés et équipés pour certaines missions comme la sécurité civile qui relèvent des services spécialisés de secours, parce que nos interventions consistent à pallier à une carence. Il est clair que les missions de l'armée doivent être pensées pour tenir compte du nouveau contexte de notre pays qui n'est plus ce qu'elle était. Cette nécessité n'a pas pu se faire avant parce que la priorité était de mettre en place les nouvelles institutions. Cela est fait, nous pouvons maintenant nous consacrer à la définition de notre politique de défense. Le reste dépendra de cette première condition.

RECUILLI PAR AA ET KES

Kashkazi www.kashkazi.com
 Hebdomadaire de l'archipel des Comores
 édité par la SARL BANGWE PRODUCTION
 Première année
 BP 5311, Moroni, Mayotte, Union des Comores
 Tel. Fax Moroni : (00 269) 73 92 92
 Tel. Mamoudzou : 02 69 21 93 39
 e-mail : kashkazi2005@yahoo.fr

Directeur de la publication : Kamal Edidine Saïbouh Rédacteur en chef : Lino Guichard
 Rédaction : Nani Carvel (Moroni), Kamal Ali Yabouhalla (Moroni), Mwa Ali (Moroni), Ahmed Abdallah (Ngazidja)
 Responsable commercial : Ali Saïbouh
 Collaborateurs : Mourid Abdoucar, Moustafa A. Chahou, Bari D'Chimbo, Nassir Djilani, Saoud Elhadouji, Salim Hatibou, Le Québécois de la Réunion, Syntia International, Eric Tranos
 Impression : Graphica Impression, Moroni